



Fiche Signalétique

RONSTAR 2G SELECTIVE, PRE-EMERGENCE HERBICIDE

Numéro de la FDS: 102000004005

FDS Version 1.0

Date de révision: 09/07/2007

SECTION 1. INFORMATION CHIMIQUES DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom du produit RONSTAR 2G SELECTIVE, PRE-EMERGENCE HERBICIDE
Numéro de la FDS 102000004005
PCP No. 23600
d'Enregistrement

Bayer CropScience Inc
 #100 - 3131 - 114th Avenue SE
 Calgary, AB T2Z 3X2
 Canada

En cas d'URGENCE MEDICALE, de TRANSPORT ou d'autres raisons, appeler: 1-800-334-7577
 (24 heures/jour)
 Informations sur le produit : 1-888-283-6847

SECTION 2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

<u>Nom de Composants Dangereux</u>	<u>No.-CAS</u>	<u>% Moyen en Masse</u>
Oxadiazon	19666-30-9	2.00
Ether de poly(oxyéthylène) octylphénol	9036-19-5	1.25
Dioxyde de titane	13463-67-7	0.92
Naphtalène	91-20-3	0.42

SECTION 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Note: Voir Section 11 pour les informations toxicologiques détaillées.

Aperçu des urgences Attention! Poison. Provoque une irritation des yeux. Provoque une irritation de la peau. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux, ni mettre en contact avec la peau ou les vêtements. Éviter l'inhalation de la poussière. Se laver soigneusement à l'eau et au savon après la manipulation.

Etat Physique granuleux

Odeur légère

Aspect gris à brun

Voies d'exposition Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Ingestion

Effets Immédiats

Oeil Provoque rougeur, irritation, des yeux larmoyants. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux.

Peau Provoque irritation, rougeur, tuméfaction. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux, ni mettre en contact avec la peau ou les vêtements.



Fiche Signalétique

RONSTAR 2G SELECTIVE, PRE-EMERGENCE HERBICIDE

Numéro de la FDS: 102000004005
FDS Version 1.0

Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.
Inhalation	Peut irriter les voies respiratoires supérieures. Nocif par inhalation. Éviter l'inhalation de la poussière.
Chronique ou Retardé à Long Terme	Ce produit contient des ingrédients considérés probablement comme cancérigènes suspects pour l'homme (voir Section 11 - Chronique). Un contact prolongé peut causer des modifications bénignes du tissu pulmonaire. Ce produit ou les composants peuvent avoir des effets sur l'organe cible.
Condition Médicale Aggravée par l'Exposition	Le contact de la peau peut aggraver une dermatose existante. L'inhalation de ce produit peut aggraver des problèmes respiratoires chroniques existants comme l'asthme, l'emphysème ou la bronchite.
Effet potentiel sur l'Environnement	Toxique pour les poissons.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Général	Si possible, amener le récipient du produit ou l'étiquette lors d'appel à un centre anti-poison ou lorsque vous allez voir un médecin ou allant pour le traitement.
Oeil	Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Peau	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Ingestion	Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas laisser la victime sans surveillance.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance. Puis, pratiquer la respiration artificielle, de préférence, le bouche-à-bouche, si possible. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Avis aux médecins Dangers	Tenir compte de la possibilité d'une surexposition à des autres matériaux qu'à ce produit.
Traitement	Il n'existe pas d'antidote spécifique. Il est recommandé de traiter le patient symptomatique y adéquat selon sa condition.



Fiche Signalétique

RONSTAR 2G SELECTIVE, PRE-EMERGENCE HERBICIDE

Numéro de la FDS: 102000004005
FDS Version 1.0

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair	non applicable
Température d'auto-inflammabilité	donnée non disponible
Limite d'inflammabilité inférieure	non applicable
Limite d'inflammabilité supérieure	non applicable
Incendie et Risques de l'Explosion	En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.
Instructions de la Lutte contre l'Incendie	<p>Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour le matériau servant de combustible.</p> <p>Rester éloigner de la fumée. Lutter contre l'incendie du côté du vent. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients/ réservoirs fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.</p> <p>Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH et des vêtements de protection appropriés.</p>

SECTION 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	Tenir à l'écart les personnes non autorisés. Isoler la zone de danger. Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.
Méthodes de nettoyage	Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Après le nettoyage décontaminer les outils et l'équipement.
Conseils supplémentaires	Utiliser un équipement de protection individuelle. Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Prévenir le contact du produit avec la végétation.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Mesures de manipulation	<p>Maintenir les niveaux d'exposition au-dessous de la valeur limite d'exposition par l'utilisation d'une ventilation générale et avec extraction à la source. Manipuler et ouvrir le récipient sans renverser le produit.</p> <p>Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.</p>
--------------------------------	---



Fiche Signalétique

RONSTAR 2G SELECTIVE, PRE-EMERGENCE HERBICIDE

Numéro de la FDS: 10200004005
FDS Version 1.0

- Mesures de Stockage** Stocker dans un endroit frais et sec en évitant la contamination croisée avec d'autres pesticides, engrais, aliments et aliments de fourrage. Stocker dans le conteneur original et hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit de stockage fermé.
- Mesures de Travail/ Hygiène** Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté.
- Enlever immédiatement l'équipement de protection individuelle (PPE) après la manipulation de ce produit. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Se laver soigneusement et mettre des vêtements propres.

SECTION 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- Protection générale** Suivre toutes les instructions sur l'étiquette. Former des employés sur l'usage sûr avec le produit.
- Nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuelle (EPI) en suivant les instructions du fabricant. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.
- Appareil de protection des yeux /du visage** Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection des mains** Gants étanches
- Protection du corps** Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes.
- Protection respiratoire** Lorsque respirateurs sont demandés, choisir l'équipement approuvé par NIOSH en base des concentrations actuelles ou possibles dans l'air et en accord avec les normes réglementaires appropriées et/ou les recommandations de l'industrie.
- Porter un respirateur à adduction d'air à pression positive avec un masque complet accompagné d'un appareil de protection respiratoire de secours, ou un équipement de protection respiratoire autonome, lors de conditions dangereuses pour la vie ou la santé ou lors de conditions urgentes avec des concentrations inconnues.

Limites d'Exposition

Naphtalène	91-20-3	OEL (QUE)	TWA	10 ppm	52 mg/m3
------------	---------	-----------	-----	--------	----------



Fiche Signalétique

RONSTAR 2G SELECTIVE, PRE-EMERGENCE HERBICIDE

Numéro de la FDS: 102000004005
FDS Version 1.0

		OEL (QUE)	VLE	15 ppm	79 mg/m3
		CAD AB OEL	TWA	10 ppm	52 mg/m3
		CAD AB OEL	VLE	15 ppm	79 mg/m3
		CAD BC OEL	TWA		10 ppm
		CAD BC OEL	VLE		15 ppm
		CAD ON OEL	TWA	10 ppm	52 mg/m3
		CAD ON OEL	VLE	15 ppm	78 mg/m3
Cellulose	9004-34-6	OEL (QUE)	TWA		10 mg/m3
		Type d'exposition		Poussière totale.	
		CAD AB OEL	TWA		10 mg/m3
		CAD BC OEL	TWA		10 mg/m3
		CAD ON OEL	TWA		10 mg/m3
		Type d'exposition		Poussière totale.	
		CAD BC OEL	TWA		3 mg/m3
		Type d'exposition		Fraction respirable.	
		CAD BC OEL	TWA		10 mg/m3
		Type d'exposition		Poussière totale.	
Kaolin	1332-58-7	OEL (QUE)	TWA		10 mg/m3
		Type d'exposition		Poussière totale.	
		CAD AB OEL	TWA		2 mg/m3
		Type d'exposition		Particules respirables.	
		CAD BC OEL	TWA		2 mg/m3
		Type d'exposition		Respirable.	
		CAD ON OEL	TWA		2 mg/m3
		Type d'exposition		Respirable.	
		OEL (QUE)	TWA		5 mg/m3
		Type d'exposition		Poussière respirable.	
Carbonate de calcium	471-34-1	CAD AB OEL	TWA		10 mg/m3
		CAD ON OEL	TWA		10 mg/m3
		Type d'exposition		Poussière totale.	
		OEL (QUE)	TWA		10 mg/m3
		Type d'exposition		Poussière totale.	
		CAD BC OEL	TWA		10 mg/m3
		Type d'exposition		Poussière totale.	
		CAD BC OEL	VLE		20 mg/m3
		Type d'exposition		Poussière totale.	
		OEL (QUE)	TWA		10 mg/m3
		Type d'exposition		Poussière totale.	
		CAD ON OEL	TWA		10 mg/m3
		CAD BC OEL	TWA		10 mg/m3
		Type d'exposition		Poussière totale.	
		CAD BC OEL	TWA		3 mg/m3
		Type d'exposition		Fraction respirable.	
		CAD BC OEL	VLE		20 mg/m3
		Type d'exposition		Poussière totale.	
Dioxyde de titane	13463-67-7	OEL (QUE)	TWA		10 mg/m3
		Type d'exposition		Poussière totale.	
		CAD AB OEL	TWA		10 mg/m3
		CAD BC OEL	TWA		10 mg/m3
		CAD ON OEL	TWA		10 mg/m3



Fiche Signalétique

RONSTAR 2G SELECTIVE, PRE-EMERGENCE HERBICIDE

Numéro de la FDS: 10200004005
FDS Version 1.0

Type d'exposition CAD BC OEL	TWA	Poussière totale.	3 mg/m3
Type d'exposition CAD BC OEL	TWA	Fraction respirable.	10 mg/m3
Type d'exposition		Poussière totale.	

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	gris à brun
Etat Physique	granuleux
Odeur	légère
pH	donnée non disponible
Pression de Vapeur	donnée non disponible
Densité de Vapeur (Air = 1)	donnée non disponible
Masse volumique apparente	44.0 - 50.0 lb/cu.ft.
Point d'Ebullition	donnée non disponible
Point de Fusion / Congélation	donnée non disponible
Solubility dans l'eau	insoluble
Energie Minimale d'Inflammation	donnée non disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau	donnée non disponible

SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter	donnée non disponible
Incompatibilité	Des bases fortes Acides forts Oxydants forts
Produits de décomposition dangereux	Décomposition thermique Oxydes d'azote (NOx) Acide chlorhydrique (HCl)



Fiche Signalétique

RONSTAR 2G SELECTIVE, PRE-EMERGENCE HERBICIDE

Numéro de la FDS: 102000004005
FDS Version 1.0

Oxydes de carbone

Réactions dangereuses Stable dans des conditions normales.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune étude de toxicité n'a été liée à une formulation similaire contenant un pourcentage similaire de la matière active, l'oxadiazon. Les données de sensibilisation, de même que, l'information non-aigu se rapporte au principe actif de technique-degré.

Toxicité aiguë par voie orale rat: DL50: > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée lapin: DL50: > 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation rat: CL50: > 0.5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Déterminé en forme de poussière.

rat: CL50: > 2.0 mg/l
Durée d'exposition: 1 h
Déterminé en forme de poussière.
Extrapolé de la CL50 de 4h.

Irritation de la peau lapin: Irritation modérée de la peau.

Irritation des yeux lapin: Irritation modérée des yeux.

Sensibilisation cochon d'Inde: Non sensibilisant.

Toxicité chronique L'oxadiazon a causé des effets sur le foie dans des études chroniques chez les rats, les souris, et les chiens.

Evaluation de la Cancérogénicité

L'oxadiazon a causé des tumeurs dans le foie dans des études de nourriture tout au long de la vie chez des rats et des souris.

ACGIH

Dioxyde de titane	13463-67-7	Group A4
Naphtalène	91-20-3	Group A4

NTP

Naphtalène	91-20-3
------------	---------

IARC

Dioxyde de titane	13463-67-7	Evaluation globale : 2B
Naphtalène	91-20-3	Evaluation globale : 2B

OSHA

Aucun(e).



Fiche Signalétique

Numéro de la FDS: 10200004005
FDS Version 1.0

RONSTAR 2G SELECTIVE, PRE-EMERGENCE HERBICIDE

Toxicité pour la Reproduction & la Développement

REPRODUCTION: L'oxadiazon n'a pas été une matière active reproductrice primaire dans une étude de reproduction à plusieurs générations chez les rats. Des effets reproductifs ont été observés à des doses qui ont causé une toxicité systémique chez les rats adultes.

TOXICITÉ DÉVELOPPEMENTALE: L'oxadiazon n'a pas été une matière active développementale primaire chez les rats et les lapins. Des effets développementaux ont été observés mais ont été considérés secondaires à la toxicité maternelle.

Neurotoxicité

L'oxadiazon n'a pas montré de potentiel d'être neurotoxique dans des études de toxicité standard utilisant des animaux de laboratoire.

Mutagénicité

L'oxadiazon n'est pas considéré mutagène ou génotoxique à partir de la valeur probante générale dans une batterie de tests in vitro et in vivo.

SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines. Ne pas contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets, incluant les eaux de lavage de l'équipement. Appliquer ce produit comme spécifié sur l'étiquette.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Directrives Générales Pour l'Élimination

Le produit pur ou dilué prêt à l'emploi ainsi que l'eau de rinçage qui ne peut être utilisé suivant les instructions figurant sur l'étiquette peut être jeté sur place ou dans un centre de déchets agréé.

Élimination des Récipients

Ne pas réutiliser des récipients vides. Vider le récipient totalement dans l'équipement de l'application, puis éliminer le récipient ou dans un site d'enfouissement sanitaire ou par incinération, ou par autres procédures approuvées par les autorités nationales, provinciales et fédérales. En cas d'incinération, demeurer à l'écart de la fumée.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TMD (Canada):
N'est pas réglementé pour le transport routier ou ferroviaire.

SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

PCP No. 23600
d'Enregistrement



Fiche Signalétique

RONSTAR 2G SELECTIVE, PRE-EMERGENCE HERBICIDE

Numéro de la FDS: 10200004005
FDS Version 1.0

Réglementations Fédérales Américaines

Liste TSCA

Ether de poly(oxyéthylène) octylphénol	9036-19-5
Dioxyde de titane	13463-67-7
Naphtalène	91-20-3

US. Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt D)

Naphtalène	91-20-3
------------	---------

SARA Titre III - Section 302 - Notification et Information

Aucun(e).

SARA Titre III - Section 313 - Rapport de la Libération Toxique Chimique

Oxadiazon	19666-30-9	1.0%
Naphtalène	91-20-3	0.1%

Rapports Réglementaires des États-Unis

CA Prop65

Selon l'Etat de Californie ce produit contient une substance chimique qui provoque du cancer.

Oxadiazon	19666-30-9
Naphtalène	91-20-3

Selon l'Etat de Californie ce produit contient une substance chimique qui provoque des malformations congénitales ou du risque pour la reproduction.

Oxadiazon	19666-30-9	Substance toxique pour le développement.
-----------	------------	--

Des composants soumis à déclaration dans les États-Unis

Oxadiazon	19666-30-9	NJ
Dioxyde de titane	13463-67-7	IL, MN, RI
Naphtalène	91-20-3	CA, CT, IL, MN, NJ, PA, RI

Réglementations Canadiennes

Liste canadienne LIS (Liste intérieure des substances)

Ether de poly(oxyéthylène) octylphénol	9036-19-5
Dioxyde de titane	13463-67-7
Naphtalène	91-20-3

Environnement

CERCLA

Naphtalène	91-20-3	100 lbs
------------	---------	---------

Eau Pure Section 307 Priorité Polluants

Aucun(e).

Loi sur l'Eau Potable Sûre Limites de Contamination

Aucun(e).

Réglementations Internationales

Inventaire Européen des Produits Chimiques Commercialisés (EINECS)

Oxadiazon	19666-30-9
Dioxyde de titane	13463-67-7
Naphtalène	91-20-3



Fiche Signalétique

RONSTAR 2G SELECTIVE, PRE-EMERGENCE HERBICIDE

Numéro de la FDS: 102000004005
FDS Version 1.0

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA 704 (National Fire Protection Association) :

Santé - 2 Inflammabilité - 1 Réactivité - 0 Autre - aucun(e)

0 = danger minimal, 1 = danger faible, 2 = danger modéré, 3 = danger sévère, 4 = danger extrême

Raison Pour Actualiser: Mis à jour à cause du système et du schéma de numérotation nouveaux. Mis à jour dans des buts éditoriaux généraux.

Préparé par le Département ESS de Bayer CropScience Inc. (306)-721-0310.

Date de révision: 09/07/2007

Ces informations sont mises à la disposition de bonne foi, mais sans garantie expresse ou impliquée. L'acheteur assume toute la responsabilité pour la sécurité et l'usage non conforme aux instructions sur l'étiquette.